



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à la salle municipale de Saint-Joseph-du-Lac, située au 1110 chemin Principal, le **mardi 19 février 2019** à compter de **17 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur Benoit Proulx.

Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier
Monsieur Patrick Denis, directeur de police

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour du 19 février 2019

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption du procès-verbal du 15 janvier 2019

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

3.1 Autorisation des comptes à payer au 19 février 2019 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Engagement de personnel cadre - Inspecteur division Gendarmerie

4.2 Exercice de l'option d'achat « rapport d'accidents » solution de billetterie électronique pour les véhicules de patrouille

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

n/a

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 Levée de la séance du 19 février 2019



2019-02-009

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine
et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine
et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-02-010

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 19 février 2019 totalisent un montant de 321 869,56 \$;

ATTENDU QUE les paiements effectués en vertu du règlement 2015-04 totalisent un montant de 449 279,63 \$ pour la période du 16 janvier au 19 février 2019;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer et des paiements effectués sans résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 19 février 2019 au montant de 321 869,56 \$.

D'APPROUVER les paiements effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04 pour la période du 16 janvier au 19 février 2019 au montant de 449 279,63 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-02-011



Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

4. RÉSOLUTIONS

4.1 ENGAGEMENT DE PERSONNEL CADRE – INSPECTEUR DIVISION GENDARMERIE

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Brouillette, inspecteur division Gendarmerie, quittera physiquement ses fonctions en date du 18 septembre 2019, pour un départ à la retraite en date du 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur, M. Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** unanimement

DE DÉGAGER à court terme monsieur Jean-François Boisvert de ses fonctions de sergent de l'équipe No 3 afin de l'assigner à la supervision du projet d'implantation de la billetterie et à la bonification de l'utilisation du logiciel Be-on, tout en lui permettant d'assimiler les tâches et fonctions inhérentes à la fonction d'inspecteur division Gendarmerie;

DE NOMMER de façon intérimaire monsieur Jean-François Boisvert à titre d'employé-cadre, au poste d'inspecteur division Gendarmerie, à compter du 18 septembre 2019;

D'ENGAGER monsieur Jean-François Boisvert à titre d'employé-cadre, au poste d'inspecteur division Gendarmerie, à compter du 13 mars 2020 avec une probation de 6 mois;

D'AUTORISER le président du Conseil d'administration de la Régie à signer, pour et au nom de la Régie, le contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 EXERCICE DE L'OPTION D'ACHAT « RAPPORT D'ACCIDENTS » SOLUTION DE BILLETTERIE ÉLECTRONIQUE POUR LES VÉHICULES DE PATROUILLE

CONSIDÉRANT que la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a adjudgé le contrat pour l'acquisition d'une solution de billetterie électronique pour les véhicules de patrouille et du support (Appel d'offres SP2018-022) à Gtechna;

CONSIDÉRANT que le document d'appel d'offres stipule que la Régie peut exercer une option d'achat pour les rapports d'accidents;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur de se prévaloir de ladite option;

2019-02-012



2019-02-013

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

D'EXERCER l'option d'achat de la licence pour les rapports d'accidents, pour un montant de 10 000,00 \$, excluant les taxes;

D'ATTRIBUER le contrat de soutien pour les rapports d'accidents à Gtechna pour une durée de trois (3) ans, pour un montant annuel de 3 000,00 \$, excluant les taxes, la première année étant gratuite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **AVIS DE MOTION**

n/a

6. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

n/a

7. **RÈGLEMENTS**

n/a

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

9.1 Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

2019-02-014

QU'à 18h10, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Benoit Proulx
Président

Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier